

COMMISSION

« EMPLOI, QUALIFICATION ET REVENUS DU TRAVAIL »

Réunion du 7 novembre 2018

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION	2
LISTE DES PARTICIPANTS	3
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	4
LISTE DES DOCUMENTS	21
AVIS « 7BIS »	22

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION
EMPLOI, QUALIFICATION ET REVENUS DU TRAVAIL

- 7 novembre 2018 -

Président : Jean-Christophe SCIBERRAS, Directeur des ressources humaines France de Solvay

Rapporteurs : Corinne PROST, Chef de service, adjointe à la directrice de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques - Dares (ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social)

Vladimir PASSERON, Chef du département de l'emploi et des revenus d'activité - Dera (Institut national de la statistique et des études économiques - Insee)

Responsable de la commission : Yara MAKDESSI (01 87 69 57 10)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I.	Introduction.....	4
II.	Demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7 Bis de la Loi de 1951....	4
III.	Introduction aux thématiques du prochain moyen terme du Cnis (2019-2023)	5
IV.	L'élaboration du programme de moyen terme : les enseignements des consultations	5
V.	Présentation des avis du moyen terme du Cnis 2019-2023	8
VI.	Conclusion.....	20

Liste des participants

Nom	Prénom	Organisme
ABOUBADRA-PAULY	Sandrine	France Stratégie
AFSA	Cédric	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
ANXIONNAZ	Isabelle	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
BOULTE	Patrick	Solidarités nouvelles face au chômage (SNC)
CLING	Jean-Pierre	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
DROU	Jean-Michel	Les clés du social
DUBOIS	Marie-Michèle	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
DURAN	Patrice	Ecole normale supérieure
FRIEZ	Adrien	Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)
GAILLARDET	Kévin	Lafaabrick Cherdet
GUILLEMOT	Danièle	Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ)
JOSEPH	Olivier	Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ)
JOUTARD	Claire	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
MAKDESSI	Yara	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
MAUREL	Françoise	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction de la diffusion et l'action régionale (DDAR)
NARGEOT	Rodolphe	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
PASSERON	Vladimir	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
PROKOVAS	Nicolas	Confédération générale du travail (CGT)
PROST	Corinne	Ministère du Travail - Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)
RICHARD-HÉLIAS	Alice	Observatoire de l'intérim et du recrutement
SANTELMANN	Paul	Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA)
SCIBERRAS	Jean-Christophe	Solvay
TAGNANI	Stéphane	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
TARDIEU	Frédéric	Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)

La séance est ouverte à 14 heures 35.

I. Introduction

Jean-Christophe SCIBERRAS, Président de la commission

Bonjour à toutes et à tous. Cette séance est particulièrement importante car elle nous permettra d'échanger sur les propositions d'avis pour le moyen terme 2019-2023, qui fixeront le cadre des travaux de cette commission pour les prochaines années. Pour mener à bien ce travail extrêmement structurant, nous accueillons également le Président du Cnis, Patrice Duran.

II. Demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7 Bis de la Loi de 1951

Françoise MAUREL, Secrétaire générale du Cnis

La direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) a formulé une demande d'accès à des données issues du système d'information « Parcoursup », détenues par le sous-direction des Systèmes d'Information et des Études Statistiques (SIES, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) concernant les candidats ayant émis, en 2018, un vœu d'orientation vers une formation en apprentissage. Ces données devraient permettre l'établissement d'une base de sondage et d'un échantillonnage plus pertinent dans le cadre d'une enquête menée en collaboration avec la Depp et le Sies sur les conditions d'accès à l'apprentissage et le parcours des apprentis. Elles devraient également permettre des appariements avec d'autres sources de données détenues par la Dares. Les exploitations statistiques des données d'enquête ainsi recueillies devraient faire l'objet d'une diffusion dans les collections régulières des parties prenantes. Ces données devraient également être mises à disposition des chercheurs.

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) a, quant à elle, formulé une demande d'accès aux données détenues par la Dares concernant les mouvements de main-d'œuvre (MMO). Dans le cadre d'un projet commun à la Depp et à la Dares sur la mesure de l'insertion professionnelle des jeunes sortant de l'apprentissage ou de la voie professionnelle, ces données devraient alimenter le dispositif de suivi établi pour répondre à la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel et permettre la réalisation d'études complémentaires, avec un gain en termes de charge d'enquête. Les résultats de ces travaux devraient faire l'objet d'une diffusion classique.

La Depp a également formulé une demande d'accès à des données issues des Déclarations annuelles de données sociales (DADS), en vue d'observer le devenir d'élèves ayant bénéficié de certains dispositifs sur le marché du travail à la sortie du collège, du lycée ou de l'enseignement supérieur. Ces données devraient permettre de réaliser des appariements pour compléter les enquêtes existantes de la Depp et réaliser des études.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Ces demandes paraissent accompagner naturellement les réformes en cours.

Les demandes formulées recueillent un avis favorable.

III. Introduction aux thématiques du prochain moyen terme du Cnis (2019-2023)

Jean-Christophe SCIBERRAS

L'objectif de cette séance est de faire converger les propositions formulées concernant les domaines à aborder, au sein de cette commission, dans le cadre du moyen terme 2019-2023 du Cnis. Cédric Afsa détaillera la méthode privilégiée pour préparer ce travail. Nous examinerons ensuite les projets d'avis issus de ce travail.

A travers ces avis, l'objectif serait de pointer des thèmes pertinents, au regard des enjeux d'aujourd'hui et en anticipant, autant que faire se peut, ceux des prochaines années. L'enjeu serait également de mettre l'accent sur des domaines encore insuffisamment outillés, en vue de faire progresser la statistique publique et de permettre à celle-ci d'alimenter à la fois le débat démocratique et la décision publique. Comme dans les autres commissions du Cnis, nous nous efforcerons de limiter à une dizaine le nombre de ces avis.

Les propositions d'amendements ou d'ajouts formulées au cours de cette séance seront intégrées du mieux possible. Il appartiendra ensuite au Bureau du Cnis, le 5 décembre 2018, de valider la rédaction finale des avis du moyen terme 2019-2023, avant leur adoption par l'Assemblée plénière du Cnis en janvier 2019.

IV. L'élaboration du programme de moyen terme : les enseignements des consultations

Cédric AFSA, Responsable du moyen terme du Cnis

Pour recueillir les demandes ou attentes des utilisateurs de la statistique publique et élaborer le programme de moyen terme 2019-2023 du Cnis, aussi bien dans son contenu que dans sa forme, il a fallu tout d'abord d'établir un bilan des avis du moyen terme écoulé. Ce bilan, dont les conclusions ont été présentées aux commissions du Cnis au printemps 2018, a permis de révéler des besoins insuffisamment couverts, voire non traités.

Il s'est agi ensuite de procéder à une consultation des présidents et rapporteurs des commissions du Cnis, pour recueillir auprès d'eux les demandes exprimées au cours des réunions du moyen terme écoulé, mais aussi pour les interroger sur les demandes qu'ils auraient pu capter dans l'exercice de leur activité en dehors du Cnis.

En parallèle, les rapports des groupes de travail du Cnis et d'autres organismes tels que la Cour des comptes ont été pris en compte, pour identifier un certain nombre de recommandations ou propositions à mettre en œuvre dans le cadre du prochain moyen terme.

Les rencontres ou colloques organisés par le Cnis ont également constitué un moyen d'identifier des besoins ou de capter les attentes des utilisateurs de la statistique publique.

Enfin, une consultation publique a été mise en place pour permettre une expression directe de la demande sociale. En s'appuyant sur la refonte du site internet du Cnis, un questionnaire a été mis en ligne, permettant aux répondants d'énumérer jusqu'à cinq sujets majeurs pour la statistique publique dans les années à venir, en les invitant, le cas échéant, à expliquer leurs choix. Le questionnaire intégrait également un champ libre pour permettre aux répondants de formuler des commentaires. Cette consultation a permis de recueillir la contribution de 65 répondants aux profils variés, ce qui, au regard de l'investissement demandé, apparaît satisfaisant. Au total, 240 réponses ont été fournies concernant les thèmes majeurs à appréhender par la statistique publique, dont 85 % se sont avérées argumentées. Les commentaires laissés par certains répondants ont également permis de collecter d'autres besoins, concernant notamment la lisibilité des statistiques produites. Un matériau extrêmement riche a ainsi été rassemblé. Cette consultation publique n'a toutefois guère permis de faire remonter des sujets purement économiques, ce qui appellerait une évolution du dispositif en cas de renouvellement de l'exercice.

La réunion de printemps de la commission « Emploi, qualification et revenus du travail » avait permis d'identifier des besoins autour des thématiques ou enjeux suivants :

- la formation tout au long de la vie sur l'ensemble du champ (tous secteurs confondus, pour les actifs et non-actifs) ;
- les mutations de l'emploi et du travail (du fait du développement de l'économie numérique notamment) ;
- les rémunérations (en particulier celles liées aux nouvelles formes d'emploi) ;
- les phénomènes de discrimination à l'embauche et dans l'évolution des carrières ;
- la mise en œuvre du rapport de Foucauld sur les indicateurs en matière d'emploi, de chômage et de précarité.

Dans le cadre de la consultation publique, les sujets les plus fréquemment mentionnés ont ensuite été les suivants :

- la dimension territoriale (mentionnée par un répondant sur trois) ;
- l'emploi et la formation professionnelle (mentionnés par un répondant sur cinq) ;
- les inégalités économiques et sociales, y compris la pauvreté (mentionnées par un répondant sur cinq) ;
- l'environnement et le développement durable (mentionnés par un répondant sur sept).

Autour de la thématique « emploi/formation », les répondants ont mis l'accent sur un certain nombre de champs à approfondir :

- l'évolution de l'emploi et des métiers (sous l'effet de la transformation numérique notamment) ;
- les nouvelles formes complexes, atypiques ou alternatives d'emploi ;
- les trajectoires professionnelles et les parcours emploi/chômage (avec un éclairage à apporter sur la durée des situations) ;
- l'insertion professionnelle ;
- la transformation des besoins en compétences ;
- les discriminations et phénomènes de harcèlement sur le lieu de travail.

Des préoccupations transversales ont également été plusieurs fois mentionnées, parmi lesquelles :

- développer les données comparatives internationales ;
- prendre la mesure de la « transformation numérique » dans différents domaines tels que l'emploi, les relations sociales, les conditions de travail, etc. ;
- exploiter les nouvelles sources de données ;
- conduire des analyses longitudinales ;
- améliorer la lisibilité de l'offre du SSP.

A partir de ces éléments, le programme du prochain moyen terme du Cnis a été construit autour d'avis généraux, traitant de thèmes ou de méthodes à caractère transversal. Ces avis généraux, ayant vocation à être discutés et soumis au Bureau du Cnis, porteront sur les enjeux suivants :

- la conduite de comparaisons internationales ;
- la production d'indicateurs territoriaux ;
- l'exploitation des nouvelles sources de données (après expertise, dans le prolongement des réflexions menées dans le cadre de la rencontre du Cnis du 2 juillet 2018) ;
- la mesure des évolutions économiques et sociales induites par la transformation numérique ;

- la mesure des inégalités (sociales, de genre ou autres) et plus largement de l'hétérogénéité des unités observées ;
- le suivi des objectifs de développement durable ;
- la lisibilité des statistiques diffusées par le SSP ;
- l'allègement de la charge des répondants.

Ces avis généraux seraient complétés ou déclinés par des avis relevant spécifiquement des commissions. A cet endroit, le choix a été fait de privilégier des avis relativement courts et davantage centrés sur les objectifs – la question des moyens interrogeant avant tout les producteurs et ayant vocation à être discutée dans le cadre des commissions. Le choix a également été fait de limiter le nombre de ces avis à une dizaine par commission, pour permettre leur suivi dans le cadre du programme des commissions (certains avis pouvant nécessiter d'être examinés deux fois), ainsi que pour permettre, le cas échéant, le suivi de réflexions déjà engagées au cours du moyen terme précédent, le suivi des recommandations des groupes de travail, voire la prise en compte de sujets émergents ou arrivés à maturité.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Le thème du harcèlement sur le lieu de travail a été évoqué dans le cadre de la consultation publique. Cette attente est-elle couverte par les propositions d'avis formulées ?

Cédric AFSA

Dans le cadre de la consultation publique, certains répondants ont évoqué, dans la même réponse, le thème des discriminations et celui du harcèlement. Cependant, ces phénomènes ne se confondent pas nécessairement. Il pourrait donc être difficile de les traiter conjointement.

En tout état de cause, dans un cadre relativement contraint, nous ne saurions répondre à toutes les attentes. Nous nous sommes d'abord attachés à intégrer les besoins exprimés lors de la réunion de printemps de la commission – certains thèmes correspondant aussi à des attentes exprimées dans le cadre de la consultation publique.

Sandrine ABOUBADRA, France Stratégie

Au sein du département « Travail, emploi, compétences » de France Stratégie, j'ai en charge l'animation du Réseau Emplois Compétences, qui réunit des observatoires et d'autres institutions en charge de l'observation et de la prospective dans le champ de l'emploi et des compétences.

Dans le cadre de la consultation publique, un tiers des répondants ont fait état de préoccupations liées aux territoires. Comment cette dimension sera-t-elle prise en compte dans les avis du moyen terme, dans le champ de la commission « Emploi, qualification et revenus du travail » ?

Cédric AFSA

Dans le cadre du moyen terme écoulé, le nombre pléthorique d'avis de la commission « Territoires » a constitué une difficulté. En pratique, certains de ces avis n'étaient qu'une déclinaison au niveau infranational de thématiques abordées par d'autres commissions. Dans le cadre du moyen terme 2019-2023, pour éviter les redondances, le choix a été fait de recentrer les avis de la commission « Territoires » sur des sujets véritablement territoriaux. Un avis de cette commission devrait ainsi porter sur l'emploi local. En parallèle, un avis général devrait porter sur la mise à disposition d'indicateurs territoriaux.

Paul SANTELMANN, AFPA

La relation emploi / formation recouvre une dimension territoriale forte. Il conviendrait d'éclairer cette dimension, y compris s'agissant de mesurer l'impact de la réforme du système de formation professionnelle.

Cédric AFSA

De mémoire, ce thème ne figure pas en tant que tel dans les avis de la commission « Territoires ». Il pourrait néanmoins faire l'objet d'une réunion de commission. Le programme du moyen terme devrait ainsi permettre de traiter des refontes majeures ou des sujets d'actualité n'ayant pas nécessairement été anticipés. Le cas échéant, les thématiques recouvrant plusieurs champs pourraient même faire l'objet d'une inter-commission, voire d'une rencontre.

V. Présentation des avis du moyen terme du Cnis 2019-2023

Jean-Christophe SCIBERRAS

Les projets d'avis formulés dans le champ de la commission ont été regroupés en quatre rubriques. Je propose que nous engagions la discussion sur chacun de ces blocs.

Yara MAKDESSI

Une première rubrique porte sur l'observation des parcours professionnels et rassemble 4 avis.

Avis n°1 : Observer les trajectoires professionnelles des indépendants

Dans le prolongement des moyens termes 2009-2013 et 2014-2018, cet avis répondrait à une des recommandations du groupe de travail présidé par Bernard Gazier sur la diversité des formes d'emploi (qui avait identifié l'amélioration de la connaissance du revenu et de la trajectoire professionnelle des indépendants comme un besoin prioritaire), dans un contexte marqué par une extension des panels et de leurs appariements (avec la constitution d'un panel « tous actifs » notamment).

Le texte de l'avis serait le suivant :

Le Conseil réaffirme la nécessité de continuer à observer finement les trajectoires professionnelles, et tout particulièrement les passages d'un statut à un autre et le cumul des différents statuts (indépendant, salarié).

Alice RICHARD-HÉLIAS, Observatoire de l'intérim et du recrutement

La branche du travail temporaire s'intéresse beaucoup au parcours des intérimaires, c'est-à-dire à leurs trajectoires emploi / chômage, mais aussi à leurs changements de statut. L'avis n°1, en ciblant le cumul de différents statuts, pourrait-il couvrir l'observation du parcours professionnel des salariés intérimaires – celui-ci pouvant être irrégulier (passages par un CDD ou par un statut de demandeur d'emploi, passage au statut d'intérimaire après la perte d'un CDI, etc.) ?

Vladimir PASSERON, Rapporteur de la commission, Insee

Tel serait l'objectif. A travers le panel « tous actifs », selon un rythme annuel, nous devrions pouvoir observer le parcours des personnes cumulant des contrats courts (intérim, CDD), avec également des éléments concernant les indemnités (*via* les déclarations auprès de l'Unédic). A terme, nous devrions également pouvoir exploiter les données de la Déclaration sociale nominative (DSN), selon un rythme mensuel. Nous devrions également pouvoir nous appuyer sur la logique de panel développée dans le cadre de l'enquête Emploi.

Alice RICHARD-HÉLIAS

Pour mesurer l'articulation emploi / chômage, d'autres sources pourraient-elles devoir être mobilisées ?

Vladimir PASSERON

L'enquête Emploi devrait permettre un suivi trimestriel des parcours (intérim, CDD et chômage), sur l'ensemble du champ. Au niveau du panel « tous actifs », à ce stade, nous ne devrions disposer que d'éléments concernant les chômeurs indemnisés.

Cédric AFSA

A travers les avis proposés, l'objectif ne saurait être de couvrir l'ensemble des interrogations dans le champ de la commission. L'enjeu serait davantage de répondre à des besoins de consolidation ou de développement des dispositifs d'observation.

Nicolas PROKOVAS, CGT

Je suppose que l'ordre de présentation des avis ne devrait pas valoir hiérarchisation.

Pour ce qui est de l'avis n°1, le groupe de travail présidé par Bernard Gazier avait mis en exergue des situations intermédiaires difficilement saisissables d'un point de vue statistique (salariés en portage salarial, indépendants économiquement dépendants, etc.). Pour ne pas exclure ces situations, ne conviendrait-il pas, dans l'intitulé de l'avis, de supprimer la référence aux indépendants ?

Cédric AFSA

Un avis consacré à l'observation des trajectoires professionnelles en général pourrait être trop englobant. Par ailleurs, on observe une forte demande autour de la mesure des trajectoires des indépendants. Ce besoin a été considéré comme fortement prioritaire par le groupe de travail présidé par Bernard Gazier. Cela étant, en conservant la référence aux indépendants dans son titre, l'avis pourrait insister sur la nécessité de prendre en compte la diversité des situations couvertes (indépendants économiquement dépendants, salariés plus ou moins autonomes, etc.), au-delà d'une vision binaire (indépendant ou salarié).

L'enjeu serait ainsi de mettre l'accent sur les indépendants. Du reste, l'observation devrait ensuite porter sur l'ensemble du champ, s'agissant notamment d'observer les évolutions de statut d'une année sur l'autre.

Danièle GUILLEMOT, CEREQ

Quelle devrait être la profondeur des trajectoires professionnelles observées ? L'enquête Emploi couvre plutôt des trajectoires de court terme. Les panels, quant à eux, devraient permettre de suivre des trajectoires plus longues. Y-a-t-il eu une réflexion spécifique sur les profondeurs temporelles à considérer pour éclairer les phénomènes actuels d'instabilité des trajectoires professionnelles, et, en conséquence, les outils à mobiliser (enquêtes, sources administratives, etc.) ?

Corinne PROST, Rapporteuse de la commission, Dares

Les panels ont effectivement vocation à couvrir de longues durées. La commission d'experts constituée autour du SMIC a ainsi demandé une analyse des trajectoires salariales des salariés rémunérés un temps au SMIC. L'analyse porte sur le pourcentage de personnes au SMIC qui ont ensuite des rémunérations supérieures au SMIC. Ces statistiques sont apparues étonnamment stables à 5 ans, à 10 ans et à 20 ans. Néanmoins, analyser des trajectoires longues conduit à étudier la situation de personnes au SMIC à la fin des années 1990 ; les résultats sont alors considérés comme très dépendants de ce point de départ, sachant que depuis lors, le marché du travail a beaucoup évolué.

Vladimir PASSERON

Au niveau de l'Insee, s'agissant de l'analyse des trajectoires des personnes en contrat court, nous avons également adopté un recul de l'ordre d'une dizaine d'années.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Le choix a effectivement été fait, à travers cet avis, d'opérer un focus sur les trajectoires professionnelles des indépendants, en considérant l'hypothèse d'évolutions importantes dans ce champ (salariés devenant indépendants, cumul de formes d'activités du fait du développement des activités digitales, etc.), sans volonté d'occulter la diversité des situations couvertes (et notamment les situations intermédiaires entre les indépendants très autonomes et les salariés au sens traditionnel).

Nicolas PROKOVAS

L'enjeu serait de considérer l'ensemble des actifs concernés, y compris les chômeurs.

Jean-Christophe SCIBERRAS

L'avis pourrait expliciter la nécessité de prendre en compte les zones intermédiaires, au-delà des indépendants et des salariés.

Yara MAKDESSI

Avis n°2 : Analyser l'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées

Un deuxième avis a été élaboré autour de l'analyse de l'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées. Ce thème figurait déjà dans le programme du moyen terme 2014-2018. Il n'a cependant été que partiellement traité. En 2015, la commission, à travers un avis, avait insisté sur la nécessité de mettre l'accent sur l'insertion professionnelle des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en demandant la production régulière de données sur ce thème. En 2017, la commission, dans une réunion consacrée à l'insertion professionnelle des jeunes, avait pointé un manque de données relatives aux jeunes en situation sociale difficile.

Le texte de l'avis serait le suivant :

Le Conseil renouvelle sa demande auprès des producteurs de la statistique publique d'analyser les difficultés d'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées (précarisées, vulnérables...). L'attention sera notamment portée sur les jeunes entrant sur le marché du travail.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Cet avis ne semble pas appeler de remarques particulières.

Yara MAKDESSI

Avis n°3 : Approfondir les liens entre parcours professionnel et santé

Un troisième avis a été élaboré autour de l'approfondissement des liens entre parcours professionnel et santé. Un avis avait déjà été consacré à cette thématique dans le cadre du moyen terme 2009-2013, avec une focalisation sur les expositions aux risques psychosociaux. Dans le cadre du moyen terme 2014-2018, l'accent avait ensuite également été mis sur l'évolution des conditions de travail. Rappelons qu'en 2011, une rencontre du Cnis avait été consacrée à la thématique « travail et santé ». De plus, dans le cadre de la consultation publique pour le nouveau moyen terme, le besoin de développer davantage la connaissance de l'articulation entre parcours professionnel et santé a été souligné. Le cas échéant, cette thématique pourrait être abordée dans le cadre d'une intercommission (avec la commission « Services publics et services aux publics » ou la commission « Démographie et questions sociales », selon l'angle privilégié).

Le texte de l'avis serait le suivant :

Le Conseil demande au service statistique public de consolider les dispositifs d'observation afin de mieux analyser les interrelations entre l'état de santé des personnes et leur itinéraire professionnel. L'attention continuera à être portée, d'une part, sur les salariés (conditions de travail et risques psychosociaux) et, d'autre part, sur les personnes à la recherche d'un emploi.

Patrick BOULTE, Solidarités nouvelles face au chômage

Solidarités nouvelles face au chômage se félicite de l'évolution notable que constitue l'inclusion dans cet avis des personnes à la recherche d'un emploi. La période de recherche d'un emploi fait partie de l'itinéraire professionnel des personnes, avec des incidences potentielles sur la santé.

Nicolas PROKOVAS

Au-delà des risques psychosociaux, cet avis pourrait prendre en compte les maladies professionnelles.

Patrick BOULTE

Les risques psychosociaux n'affectent pas que les salariés. En pratique, ils affectent également les personnes en recherche d'emploi.

Jean-Christophe SCIBERRAS

La rédaction sera modifiée en conséquence.

Yara MAKDESSI

Avis n°4 : Evaluer l'acquisition des compétences tout au long de la vie

Un quatrième avis porterait sur l'évaluation de l'acquisition des compétences tout au long de la vie. Ce thème figurait déjà dans le moyen terme 2009-2013, avec une focalisation sur le suivi de la mise en place, au niveau européen, de l'enquête AES et, au niveau de l'OCDE, du programme PIAAC. Dans le cadre du moyen terme 2019-2023, l'objectif serait de mettre l'accent sur les compétences comme une potentielle protection contre les risques du chômage, dans un contexte européen marqué par l'adoption d'une nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe.

Le texte de l'avis serait le suivant :

Le Conseil prend note du besoin d'anticiper l'évolution des compétences compte tenu des transformations à venir des métiers et de leur contenu. Il recommande d'approfondir la réflexion sur le sujet des compétences acquises tout au long de la vie et la manière de les mesurer, notamment en lien avec les projets européens.

Sandrine ABOUBADRA

L'exercice de prospective sur les métiers et les qualifications, mené par France Stratégie et la Dares, en collaboration avec la Depp, Pôle Emploi et l'Insee, a été relancé. Dans ce cadre, en cohérence avec le projet d'avis proposé, un travail exploratoire a été engagé pour mettre en place un module sur l'anticipation de l'évolution des compétences. Le groupe de travail constitué à cet effet aura en charge d'expertiser les sources et les méthodes mobilisables.

Paul SANTELMANN

Le projet d'avis proposé apparaît complexe dans sa formulation. Ne pourrait-on y introduire la notion de « critère d'employabilité » ? Aujourd'hui, cette notion n'est guère objectivée et donne lieu à des interprétations multiples. Un travail de définition pourrait donc être intéressant, en vue de permettre la prise en compte dans les travaux statistiques de critères permettant de mesurer l'évolution du potentiel d'évolution professionnelle des personnes – ce potentiel et les différents types de compétences associés étant liés à l'employabilité.

Danièle GUILLEMOT

Il pourrait être pertinent de mettre en place, dans le cadre de la statistique publique, un groupe de travail autour de ces définitions, qui sont l'objet de nombreux débats et recouvrent des enjeux cruciaux.

Nicolas PROKOVAS

Au-delà de la réflexion sur les compétences acquises, l'avis nécessiterait d'insister sur les modes d'acquisition des compétences.

Pour ce qui est de l'employabilité, le vocable lui-même demeure sujet à controverse, avec des définitions différentes retenues par le monde académique, la Commission européenne et le Pôle Emploi.

Patrick BOULTE

Le risque serait de laisser entendre que le thème des compétences acquises est d'ores et déjà bien cerné. En pratique, il reste beaucoup à comprendre sur ce sujet, y compris autour du mode d'acquisition des compétences, s'agissant de donner aux personnes la capacité de maîtriser leur professionnalité.

Jean-Christophe SCIBERRAS

A travers cet avis, l'ambition ne serait pas de considérer ce thème comme cerné, bien au contraire.

Cédric AFSA

Cet avis s'inscrirait dans le débat actuel et répondrait à une attente concernant la mesure de l'évolution des compétences – le document produit dans le cadre de l'exercice de prospective sur les métiers et les qualifications ayant identifié cette problématique. De fait, se pose le problème de la mesure des compétences. Le document de 2016 produit par la Commission européenne pose l'ambition de développer une stratégie européenne pour les compétences. Cependant, il demeure difficile d'identifier ce que recouvre cette notion de compétences. Un travail préalable de définition nécessiterait donc d'être mené. A cet égard, la notion de compétences acquises pourrait être trop restrictive. Peut-être conviendrait-il de parler de compétences « maîtrisées » et de faire référence également aux modes d'acquisition des compétences. En tout état de cause, l'enjeu serait de faire en sorte que la statistique publique se saisisse de ce champ.

La notion d'employabilité, quant à elle, apparaît bien dans la stratégie européenne. Cependant, l'acquisition des compétences tout au long de la vie recouvrirait également les compétences de la vie citoyenne, voire les compétences des élèves (avec des instruments de mesure déjà très développés). Le choix a donc été fait de ne pas mettre l'accent sur l'employabilité.

Paul SANTELMANN

L'enquête PIAAC ne s'est pas révélée pleinement satisfaisante, en occultant, par exemple, les compétences numériques et en mettant en avant des compétences « nébuleuses » telles « qu'apprendre à apprendre ». En dépit de la complexité du sujet, l'objectif serait de faire en sorte que la statistique publique aboutisse à des définitions plus rationnelles et pragmatiques.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Le choix a été fait de privilégier des avis de moyen terme relativement courts et davantage orientés vers une finalité. Dans le champ considéré, la question des définitions se pose effectivement. Nous notons la proposition de mettre en place un groupe de travail. Le cas échéant, les réflexions sur ce point pourraient être menées en lien avec France Stratégie. Néanmoins, ceci renverrait davantage au « comment ».

En tout état de cause, ce sujet nécessiterait d'être instrumenté, au regard des enjeux associés, y compris en termes de protection des salariés. Dans le contexte de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, il est demandé à la statistique publique d'évaluer et de mesurer l'évolution des compétences de manière sérieuse et rigoureuse.

Du reste, ne conviendrait-il pas de faire référence aux compétences « exercées » ? Au final, ce sont bien les compétences exercées qui comptent, y compris pour les entreprises.

Cédric AFSA

Je propose de remplacer le terme de compétences « acquises » par celui de compétences « maîtrisées ».

Jean-Christophe SCIBERRAS

De fait, il est préférable de maîtriser une compétence pour l'exercer.

Corinne PROST

Il existe également des compétences sous-exercées.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Certaines compétences non exercées peuvent ainsi s'avérer très utiles pour l'employabilité.

Patrice DURAN, Président du Cnis

Ne conviendrait-il pas de mettre l'accent sur les modes de validation des compétences ? Cette dimension apparaît essentielle, car c'est aussi à travers des accords sur les modes de validation que peut se construire un marché du travail.

Danièle GUILLEMOT

Ceci est d'autant plus vrai dans le contexte de la nouvelle loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, qui met l'accent sur la validation des compétences.

Quoi qu'il en soit, l'avis pourrait recommander d'approfondir la réflexion sur la définition des compétences ou des catégories de compétences, leur mode d'acquisition et de validation. L'enjeu serait ainsi d'insister sur la nécessité de réfléchir, en amont, sur la définition des catégories statistiques à mesurer.

Jean-Christophe SCIBERRAS

De fait, la manière d'évaluer certaines compétences fait encore débat, s'agissant notamment des compétences comportementales. Ceci ne fait que renforcer la nécessité d'un avis sur ce thème. Je proposerai également d'intégrer la question de la validation des compétences – cette question étant au cœur de la réforme.

Nicolas PROKOVAS

Il y a une vingtaine d'années, une expérimentation a été menée au Royaume-Uni autour de la notion de *National Vocational Qualifications* (NVQs). Après une petite dizaine d'années, cette expérience a toutefois été abandonnée, du fait d'une dissémination trop importante de la validation, sous la pression de différents groupes de pression. La question de la validation est donc extrêmement importante.

Yara MAKDESSI

Dans la deuxième rubrique relative à l'observation des déséquilibres sur le marché du travail, un premier avis porterait sur l'amélioration de la compréhension de l'insécurité sur le marché du travail.

Avis n°5 : Mieux comprendre l'insécurité sur le marché du travail

En 2008, le groupe de travail sur les indicateurs en matière d'emploi, de chômage et de précarité, présidé par Jean-Baptiste de Foucauld, avait recommandé de mettre en place un dispositif d'analyse du sentiment d'insécurité de l'emploi. Cette recommandation n'ayant pas véritablement été suivie, sa mise en œuvre a été remise à l'ordre du jour au printemps 2018.

Le texte de l'avis serait le suivant :

L'instabilité de l'emploi se développe depuis plusieurs années. Dans ce contexte, le Conseil encourage vivement la mise en place d'un dispositif d'analyse du sentiment d'insécurité de l'emploi à mettre en regard des conditions réelles de l'activité exercée.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Dans son intitulé, cet avis nécessiterait de faire référence au « sentiment d'insécurité » sur le marché du travail. Du reste, ce thème apparaît pertinent, au vu de la surestimation du phénomène du chômage par les actifs notamment.

Yara MAKDESSI

Avis n°6 : Améliorer la connaissance des tensions sur le marché du travail

Cet avis s'appuierait lui aussi sur une recommandation du groupe de travail présidé par Jean-Baptiste de Foucauld, qui demandait d'éclaircir les motifs pour lesquels les emplois restent non pourvus. Il s'inscrirait également dans le prolongement d'un avis du moyen terme 2009-2013, insuffisamment traité malgré l'importance du sujet.

Le texte de l'avis serait le suivant :

Le Conseil rappelle l'importance d'identifier les motifs pour lesquels les emplois restent non pourvus et la nécessité d'analyser les besoins de recrutement des employeurs. Il encourage à poursuivre les travaux sur ces sujets afin de produire et mettre à disposition un ensemble d'indicateurs cohérents.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Ce thème, bien qu'ayant une dimension de court terme, semble revenir régulièrement, en fonction de l'évolution du marché du travail.

Alice RICHARD-HÉLIAS

Sur ce thème, est-il envisagé une approche territoriale ou au contraire une approche nationale par métier ? Sera-t-il considéré que les motifs de tension sur le marché du travail peuvent être différents d'un territoire à l'autre ?

Cédric AFSA

Sur ce sujet, l'approche territoriale apparaît indispensable. Pour de multiples raisons, les motifs de tension sur le marché du travail peuvent être très différents d'une région à l'autre.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Ce point pourrait être précisé dans l'avis.

Paul SANTELMANN

Les sorties des systèmes de formation qualifiante pourraient par ailleurs constituer un indicateur à comparer aux offres d'emploi. Il s'agirait du seul indicateur permettant, de manière simultanée, de comparer les sorties de formation (initiale ou continue) et les offres d'emploi – les entrées en formation six mois avant la prise en compte des offres d'emploi ne présentant guère d'intérêt pour analyser les tensions sur le marché du travail.

Jean-Christophe SCIBERRAS

L'idée serait bien d'utiliser les données existantes.

Paul SANTELMANN

A ce jour, nous disposons d'une visibilité sur les sorties de nos dispositifs. En revanche, Pôle Emploi ne nous fournit pas nécessairement d'informations sur les offres d'emploi.

Danièle GUILLEMOT

Sans que cela ait nécessairement vocation à faire l'objet d'un avis, il serait important que la commission « Emploi, qualification et revenus du travail » consacre un temps à l'analyse des informations susceptibles d'être produites suite à la réforme de la formation professionnelle ou, plus généralement, dans le cadre du nouveau système de formation professionnelle. Dans le cadre du nouveau système, les organismes de formation, s'ils veulent que leurs formations soient éligibles au CPF, auront l'obligation de produire systématiquement des informations sur les sortants de formation et leur insertion. D'autres informations ont également vocation à être produites, par la Caisse des dépôts et consignations notamment. Ces nouvelles informations, ainsi que leurs utilisations et leur diffusion potentielles, nécessiteraient de faire l'objet d'une présentation. En parallèle, l'enjeu serait d'envisager les informations nouvelles à mobiliser pour éclairer les effets de la réforme (sur les organismes de formation, sur les certifications, sur les parcours des salariés et demandeurs d'emploi formés, etc.). Nous aurions besoin, le cas échéant en 2019, d'avoir une réflexion approfondie sur les conséquences de la réforme sur les informations statistiques dans le champ de la formation tout au long de la vie.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Cette interrogation pertinente pourrait éventuellement être reprise dans l'avis n°4, traitant des conséquences de la réforme. Cependant, cet avis porterait davantage sur les compétences – la formation ne constituant qu'un moyen d'acquérir des compétences.

Danièle GUILLEMOT

De fait, la loi met en avant les compétences et non la formation.

Jean-Michel DROU, Les clés du social

Pour mesurer les tensions sur le marché du travail, il conviendrait de considérer l'ensemble des conditions d'emploi, c'est-à-dire le salaire et les compétences, mais aussi les conditions de travail et les types d'emplois pratiqués dans la profession (emplois précaires, contrats courts, etc.). En pratique, ces éléments peuvent dissuader les demandeurs d'emploi ou les salariés. Le secteur de l'hôtellerie et du tourisme, par exemple, fait régulièrement état de difficultés de recrutement. Or ce secteur propose souvent des conditions de travail difficiles, qu'un certain nombre de salariés ou de demandeurs d'emploi refusent. Au plan statistique, est-on capable d'agglomérer l'ensemble de ces conditions d'emploi ?

Corinne PROST

Nous réalisons des travaux en ce sens, par profession davantage que par secteur. Nous rapprochons des données relatives aux conditions de travail des données concernant les tensions sur le marché du travail. Ces travaux font effectivement ressortir le cas particulier de l'hôtellerie et de la restauration.

La Dares organisera, le 18 décembre 2018, un colloque sur le thème « Des tensions sur le marché du travail aux besoins en compétences ». A cette occasion, nous présenterons de premières analyses sur ces sujets.

Jean-Christophe SCIBERRAS

En faisant référence aux motifs de tension sur le marché du travail, l'avis proposé intégrerait la question des conditions d'emploi et de travail.

Nicolas PROKOVAS

La connaissance des tensions sur le marché du travail constitue effectivement un sujet récurrent. Cependant, les manières de l'aborder demeurent extrêmement diverses, ce qui soulève des problèmes dans le cadre des comparaisons internationales. Au niveau européen, les indicateurs de tensions sur le marché du travail font ainsi apparaître des écarts très importants. Il conviendrait donc de développer une approche plus complète, au-delà de la seule comparaison entre le nombre de nouveaux entrants sur les listes de demandeurs d'emploi et le nombre d'offres d'emploi (dont certaines portent sur des durées très courtes).

Jean-Christophe SCIBERRAS

Ceci ne fait que conforter l'intérêt de l'avis proposé.

Yara MAKDESSI

Avis n°7 : Développer les mesures des discriminations dans le domaine de l'emploi

Ce sujet avait été intégré de manière succincte au programme du moyen terme 2014-2018, au sein d'une rubrique portant sur les rémunérations. Il a ensuite fait l'objet d'une demande plus précise, ayant abouti à l'organisation d'une rencontre du Cnis en juin 2017. Dans le cadre de cette rencontre, les utilisateurs ont exprimé de fortes attentes en matière de production de données, en insistant sur l'importance de disposer de données mieux organisées au niveau de la statistique publique et complétées par des données produites par les entreprises.

Le texte de l'avis serait le suivant :

Le Conseil souligne l'importance de mesurer régulièrement les phénomènes de discrimination à l'embauche et au cours de la carrière. Il souhaite vivement que le service statistique public continue d'analyser ces questions en utilisant et en confrontant les diverses sources de données disponibles (enquêtes, baromètres, données d'origine administrative notamment pour la fonction publique, données de testing).

Jean-Christophe SCIBERRAS

Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer le thème des discriminations à différentes reprises. Dans le cadre du moyen terme 2019-2023, il serait encore davantage mis en avant. L'avis proposé ne couvrirait pas les harcèlements. En effet, il pourrait être difficile de traiter conjointement les deux sujets.

Françoise MAUREL

La question du harcèlement déborderait, me semble-t-il, du champ de l'emploi. En pratique, le harcèlement ne se réduit pas au harcèlement au travail. Ce sujet pourrait être traité de manière plus globale, le cas échéant dans le cadre de la commission « Démographie et questions sociales ».

16

Jean-Christophe SCIBERRAS

La relation de subordination au travail emporte un certain nombre de comportements de harcèlement. Il pourrait donc être envisagé de traiter ce sujet dans le cadre de la commission « Emploi, qualification et revenus du travail ».

Yara MAKDESSI

Les sujets émergents

Avis n°8 : Observer les effets du développement du numérique sur l'emploi

Cet avis constitue une déclinaison plus spécifique, dans le champ de l'emploi, de l'avis général portant sur la mesure des évolutions économiques et sociales induites par la transformation numérique. Les impacts sociaux de la transformation numérique ont été traités dans le cadre de la commission « Démographie et questions sociales ». L'idée serait ainsi de promouvoir l'utilisation des sources statistiques mesurant les effets du développement du numérique sur l'emploi dans ses différentes dimensions.

L'avis serait formulé de la façon suivante :

Les évolutions du numérique induisent des transformations profondes de l'emploi. Le Conseil encourage les producteurs de la statistique publique à poursuivre les efforts pour mieux mesurer les effets des mutations technologiques sur les formes d'emploi, les conditions de travail et les rémunérations.

Paul SANTELMANN

Il conviendrait de prendre en compte que le numérique modifie le travail et non uniquement l'emploi. En pratique, on observe que les contenus de travail se modifient.

Cédric AFSA

L'avis ferait référence aux effets du numérique sur les conditions de travail, au sens large du terme.

Paul SANTELMANN

Le terme « conditions de travail » pourrait renvoyer à une évolution négative de celle-ci.

Nicolas PROKOVAS

Cet avis mettrait l'accent sur l'effet des nouvelles technologies sur les formes d'emploi, les conditions de travail et les rémunérations. Cependant, il conviendrait également de mesurer les effets de ces mutations sur les volumes d'emplois.

Patrice DURAN

L'avis pourrait faire référence aux impacts de la transformation numérique sur la « nature du travail ».

Nicolas PROKOVAS

L'enjeu serait également de mesurer les effets de la technologie sur l'emploi lui-même.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Ceci rejoindrait le débat sur l'effet destructeur ou créateur d'emplois de la technologie.

Nicolas PROKOVAS

Au-delà des impacts sur les formes d'emploi et les conditions de travail, on observe des transferts de qualifications, l'apparition de nouvelles activités, etc.

Jean-Christophe SCIBERRAS

L'avis ferait référence aux impacts sur les formes d'emploi, les conditions du travail et les rémunérations.

Alice RICHARD-HÉLIAS

Qu'en serait-il de l'impact du numérique sur les compétences ?

Jean-Christophe SCIBERRAS

Nous pourrions intégrer cet élément.

Nicolas PROKOVAS

De même, l'avis pourrait faire référence aux effets des mutations technologiques sur les volumes d'emplois.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Nous tâcherons de trouver une formulation intégrant cette dimension quantitative.

Yara MAKDESSI

Avis n°9 : Approfondir la connaissance des rémunérations non salariales

Cet avis s'inscrirait dans le prolongement d'un avis du moyen terme 2014-2018 consacré aux rémunérations. L'objectif serait de mesurer la part des rémunérations non salariales, pour rendre de compte de leur poids par rapport aux rémunérations salariales. L'enjeu serait également de mesurer l'évolution de cette part, ainsi que les éventuelles différences entre catégories professionnelles ou par domaine d'activité.

Le texte de l'avis serait le suivant :

Le Conseil réaffirme l'intérêt de mieux connaître les rémunérations non salariales (en espèce ou en nature) versées par les entreprises, qui peuvent s'ajouter au salaire. Il demande de mesurer le poids de ces rémunérations non salariales dans la rémunération totale et d'en suivre les évolutions, aussi bien pour le secteur privé que pour le secteur public.

Sandrine ABOUBADRA

En faisant référence aux rémunérations versées par les entreprises, le risque serait d'exclure du champ les nouvelles formes de rémunération (rémunérations liées aux plateformes, rémunérations de gré à gré, etc.).

Jean-Christophe SCIBERRAS

L'avis pourrait faire référence aux rémunérations versées par les entreprises ou par leurs intermédiaires.

Sandrine ABOUBADRA

L'enjeu serait de prendre en compte l'uberisation de l'économie et les revenus supplémentaires n'étant pas nécessairement versés par des entreprises.

Jean-Christophe SCIBERRAS

La notion « d'intermédiaires » permettrait de couvrir ce champ – les plateformes constituant aussi des entreprises.

Cédric AFSA

Le choix pourrait être fait du supprimer la mention « versées par les entreprises ».

Jean-Christophe SCIBERRAS

Le risque serait alors d'occulter la dimension évoquée.

Cédric AFSA

Le champ de cet avis serait également étendu à la fonction publique. Dans ce contexte, il pourrait être délicat de faire référence aux seules entreprises.

Danièle GUILLEMOT

Il conviendrait par ailleurs de souligner que les rémunérations non salariales peuvent, dans certains cas, se substituer au salaire et non uniquement s'y ajouter.

Jean-Christophe SCIBERRAS

L'enjeu serait de mieux mesurer les nouvelles formes de rémunération de l'activité et la proportion prise par ces rémunérations (par rapport aux formes plus traditionnelles de rémunération), que celles-ci passent par les entreprises, la fonction publique ou des intermédiaires.

Adrien FRIEZ, Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)

Pour la fonction publique, cette approche apparaît également essentielle. En effet, dans le cadre des négociations salariales, les « à côté » des salaires (dont les prestations sociales) y ont un poids important. A cet égard, l'avis pourrait faire référence aux rémunérations non salariales « en lien avec les employeurs » - certaines de ces rémunérations pouvant ne pas être directement versées par l'employeur mais à travers des cotisations auprès d'autres organismes (intervenant dans le domaine du logement social notamment), avec des différences en fonction des statuts ou des tailles d'entreprise.

Jean-Christophe SCIBERRAS

L'objectif serait de mobiliser une notion équivalente à celle des « *benefits* » anglo-saxons. De fait, certains avantages peuvent être à effet différé, s'agissant notamment des plans de pension. Pour prendre en compte cette dimension, l'avis pourrait faire référence à des « avantages non salariaux ».

Patrick BOULTE

L'avis ne pourrait-il pas faire référence aux « éléments de rémunération » ?

Jean-Christophe SCIBERRAS

Le terme « avantages non salariaux » pourrait couvrir un champ plus large. La mention « versées par les entreprises » pourrait quant à elle être supprimée, pour tenir compte du caractère potentiellement indirect des avantages perçus et éviter d'exclure le secteur public du champ considéré. La mention « qui peuvent s'ajouter au salaire » pourrait également être supprimée.

Yara MAKDESSI

Le système d'information sur l'emploi et les revenus

Avis n°10 : Suivre le déploiement de la déclaration sociale nominative

Cet avis s'inscrirait dans le prolongement du moyen terme 2014-2018. Il renverrait également aux travaux d'un groupe de travail du Cnis présidé par Thomas Amossé sur la rénovation de la nomenclature des PCS – la nouvelle nomenclature des PCS, prévue pour être intégrée en 2020, devant contribuer à l'harmonisation des différentes sources de données sur l'emploi et les revenus, en France et dans le cadre européen.

L'avis serait formulé de la façon suivante :

Le Conseil suivra avec attention le déploiement de la déclaration sociale nominative (DSN) qui enrichira considérablement le contenu du système d'information sur l'emploi et les revenus, particulièrement en termes d'analyse des parcours.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Cet avis, portant sur un objet très identifié, ne semble pas appeler de remarques particulières.

Cédric AFSA

Ne seront donc pas modifiés les projets d'avis n°2, 5 (excepté dans son titre), 7 et 10 ; les autres seront retravaillés pour intégrer les remarques formulées en séance. Les projets d'avis définitifs seront ensuite transmis au Président de la commission. Une fois validés, ils seront mis en ligne. Ils pourront ensuite être amendés par les membres du Cnis dans le cadre de leur adoption par l'Assemblée plénière, le 31 janvier 2019.

VI. Conclusion

Jean-Christophe SCIBERRAS

Merci à tous ceux ayant œuvré pour permettre, dans les avis du moyen terme 2019-2023, une convergence entre les besoins du moment et ceux insatisfaits lors des exercices antérieurs. Le programme ainsi élaboré traduit un niveau d'ambition élevé, en cohérence avec la vocation du Cnis.

La séance est levée à 16 heures 35.

LISTE DES DOCUMENTS

Également disponibles et téléchargeables sur le site Cnis.fr

Documents préparatoires

- [Projet d'avis de moyen terme 2019-2023 - Emploi, qualification et revenus du travail](#)
- [Demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951](#)

Documents complémentaires

- [Présentation des avis Moyen Terme 2019-2023 - Diaporama](#)
- [Elaboration du Moyen terme 2019-2023 - Diaporama](#)
- [Projet avis moyen terme 2019-2023 - Validés par le président de la Commission Emploi, qualification et revenus du travail](#)

AVIS « 7BIS »

[A télécharger sur le site du Cnis](#)

Avis sur les demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951

Formulée par la Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES) du Ministère du Travail :

- à des données concernant le système d'information « Parcoursup » détenues par la Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES) du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Formulées par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse :

- à des données issues de la source Mouvements de main d'œuvre (MMO) établies par la Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES) du Ministère du Travail.
- à des données issues de la source DADS détenue par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)